



## Demande info obligation pension alimentaire

Par **EVE113**, le **17/11/2008** à **09:48**

Ma fille vie chez sa mère dont je suis divorcé.je verse à mon ex femme pour ma fille une pension je voudrais savoir jusqu'a quand celle ci est du.Ne trouvant aucune specification dans mon acte de divorce.Avec mes remerciements par avances.

Par **Tisuisse**, le **17/11/2008** à **13:48**

La pension cesse d'être due à la majorité de l'enfant bénéficiaire sauf si cet enfant poursuit des études sérieuses, dans ce cas c'est dû jusqu'à la fin de ses études. Il faut donc que cet enfant prouve au JAF le caractère sérieux des études.